

Diversité sociale dans la haute fonction publique : stop aux annonces de com'

*Contact presse**Thomas
Deregnacourt
07 89 24 64 33*thomas.deregnacourt@gmail.com

Dans un entretien à paraître dans l'édition du Monde du 8 octobre 2020, la ministre de la transformation et de la fonction publiques Amélie de Montchalin annonce son intention de créer un accès spécifique aux écoles de la haute fonction publique réservé à des candidats issus de milieux modestes. Encore une fois, la discrimination positive est utilisée pour faire diversion d'une politique de casse de l'égalité Républicaine

Des annonces floues...

L'Ugict-CGT exige des clarifications sur des aspects cruciaux :

Quels seront les moyens nouveaux dédiés à ce dispositif ? Ces classes préparatoires seront-elles exclusivement organisées dans des établissements publics ? Quels seront précisément les candidat·e·s concerné·e·s et selon quels critères ? Quel sera le volume de postes ouverts à chaque concours sous la forme de « concours réservé » ? Quelle sera la répartition géographique de ces classes avec quel maillage territorial ? Quelles garanties seront apportées pour que d'autres mécanismes de discrimination sociale ne se mettent en place au cours de la scolarité ?

...qui visent à dissimuler la mise au pas de la fonction publique sur les intérêts privés

Ces annonces s'inscrivent dans le cadre du rapport Thiriez et de la réforme de la haute fonction publique voulue par le président de la République qui a annoncé vouloir supprimer l'ENA en réponse à la crise des Gilets Jaunes. Une stratégie populiste pour mieux dissimuler la casse de la fonction publique et son alignement sur le secteur privé. Alors qu'il génère de graves conflits d'intérêts, la Ministre propose de généraliser les aller/retour entre le public et le privé et le pantouflage. Elle confirme sa volonté d'individualiser toujours plus les mobilités et les carrières. Le problème ? Les hauts fonctionnaires seraient ainsi soumis au fait du prince au mépris de leur éthique professionnelle. Au contraire, le statut de la fonction publique a été mis en place pour arrimer les fonctionnaires, notamment celles et ceux exerçant les plus hautes responsabilités, à l'intérêt général, pour les protéger de la pression des intérêts privés.

Au contraire, la CGT et son Ugict proposent :

Au lieu de calquer la haute fonction publique sur le Wall Street management qui a démontré sa nocivité dans le privé, il faut au

UGICT-CGT Case 408, 263 rue de Paris, Montreuil Cedex

Tel : [01 55 82 83 40](tel:0155828340) / Fax : [01 55 82 83 33](tel:0155828333)

www.ugict.cgt.fr / ugict@cgt.fr

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux :



contraire répondre aux défis auxquels le service public est confronté :

- Rendre attractive la fonction publique pour pouvoir attirer les meilleurs en revalorisant les salaires des fonctionnaires
- Mettre en place de véritables classes préparatoires publiques intégrées et financées. Donner aux universités les moyens humains et financiers de fonctionner et mettre en place une allocation autonomie pour enfin démocratiser le système éducatif
- Rénover les formations de hauts fonctionnaires au service d'un État stratège : faire primer les spécificités professionnelles sur l'approche budgétaire, prendre en compte les nouveaux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux, permettre aux hauts fonctionnaires de pouvoir au quotidien faire valoir l'intérêt général.

Montreuil, le 7 octobre 2020